

## Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

### ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Assermentation.
3. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 15 octobre 2018.
4. Communications du Président.
5. Communications de la Municipalité.

#### Rapport des commissions sur :

6. Préavis municipal N° 21/18 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2019 (*Mme Sandra Van Olmen Ray, 1<sup>ère</sup> membre*).
7. Préavis municipal N° 22/18 – demande de crédit d'investissement pour la réalisation du projet d'ouvrage de réhabilitation de la STEP d'Yverdon (*M. Pascal Iuliano, 1<sup>er</sup> membre*).
8. Autres informations de la Municipalité.
9. Interventions individuelles et divers.

\*\*\*\*\*

#### 1. Appel

A l'appel, 22 membres sur 25 sont présents. Mmes Orlita Lefebvre et Liselotte Steiner, ainsi que M. Pierre-Yves Juillerat sont excusés.

#### 2. Assermentation

Suite à la démission de M. Frédy Stoll lors de notre dernier conseil, **Mme Blandine Girard** 1<sup>ère</sup> membre suppléante, est assermentée devant l'assemblée.

#### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018 est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

#### 4. Communications du Président

*M. Jean-Marc Cochet* nous informe avoir reçu la copie d'une question de M. Jean-Marc Layaz à l'intention de la Municipalité, demandant à celle-ci de nous montrer sur le plan de la commune, les différentes zones d'activités locales que nous avons dans le village, ainsi que les zones d'affectation d'utilités publiques. La Municipalité répondra au point 8 de l'ordre du jour.

#### 5. Communications de la Municipalité

Pas de communication.

#### 6. Préavis 21/18 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2019

*Mme Sandra Van Olmen Ray* nous lit le rapport de la commission composée de Mmes et MM. Corinne Baltar, Elisa Mira, Marc-Olivier Burdet, Pierre-Yves Juillerat et d'elle-même.

Les points suivants ont été soulevés par la commission :

- 111.311.11, budget administratif relatif à l'informatique . Après débat, dû à la vétusté du système informatique, ce poste est nécessaire pour un travail administratif correct.
- 401.10, impôts sur les personnes morales. Il a été relevé une baisse des rentrées fiscales des entreprises dont la contribution au regard des personnes privées passe d'environ 36% à 30%. Cette baisse est à mettre en relation, notamment, avec la mise en application de la RIEIII.

- 420, urbanisme. Les montants budgetés sont des montants reportés et semblent élevés. La commission de gestion souhaite à l'avenir disposer d'un état intermédiaire des comptes avant la discussion du budget afin d'avoir une meilleure visibilité.

Dans ses conclusions, la commission propose à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion étant ouverte, celle-ci suscite quelques questions de la part de M. *Jean-Claude Deriaz* :

- 111.311.11, informatique : est-ce que l'achat d'un nouveau système informatique, va faire augmenter les coûts de maintenance (actuellement de Fr. 13'000.--) ? : - Oui, légèrement ; ce sont des coûts fixes par modules achetés (taxes, salaires, comptabilité financière, etc...).
- 35, bâtiments : concernant l'entretien des bâtiments de manière globale, une forte augmentation est constatée ; qu'elle en est la cause ? Quelques précisions sont données par *Mme Erica Sjöqvist Müller* : pavillon scolaire : il faudra changer les lavabos très vétustes ainsi que la porte en très mauvais état ; grande salle : la « Parascôle » va augmenter la capacité d'enfants accueillis, et quelques améliorations telles que la pose de panneaux phoniques à la buvette, l'installation d'un lavabo supplémentaire, seront nécessaires pour répondre aux normes. Il y a aussi des problèmes d'humidité à la villa communale et des travaux conséquents sont à prévoir pour résoudre le problème. Ce sont à chaque fois des coûts uniques de réparation et mise en conformité.

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis sur le budget 2019 avec Fr. 5'185'735.-- aux charges, Fr. 4'606'350.-- aux revenus, laissant apparaître une perte de Fr. 579'385.--, est mis au vote avec

**Article 1** d'adopter le budget 2019 tel que présenté

et est accepté à l'unanimité des membres présents.

7. Préavis 22/18 – demande de crédit d'investissement pour la réalisation du projet d'ouvrage de réhabilitation de la STEP d'Yverdon

*M. Pascal Iuliano* lit le rapport de la commission composée de MM. Philippe Meylan, Jean-Paul Cottens et lui-même.

La commission a relevé les points suivants :

- Il n'y a pas de fonds de réserve pour cet investissement. Celui-ci sera étalé jusqu'en 2022, à raison d'environ Fr. 250'000.-- par an, en fonction de l'avancement des travaux commencés en 2017. Ce montant sera financé par les comptes courants et par un emprunt si besoin.
- Les travaux sont nécessaires pour la mise aux normes et la modernisation des installations, plus particulièrement en ce qui concerne les micropolluants et en tenant compte de l'accroissement de la population.
- La part de notre commune est sensiblement supérieure à celle des autres communes. Cela s'explique par le fait que les équivalents-habitants comprennent les quelque 1000 postes de travail recensés dans les hôtels, restaurants, entreprises et commerces de la zone de Chamard.

En conclusion, la modernisation de la STEP est une étape importante pour l'avenir économique et écologique de notre commune. La commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion n'étant pas utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 : La Municipalité est autorisée à financer sa part de la réalisation du projet d'ouvrage de réhabilitation de la station d'épuration (STEP) d'Yverdon-les-Bains.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'191'200.-- est accordé à cet effet.

Article 3 : D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt accordé par le Conseil communal.

Article 4 : D'amortir le montant sur maximum 30 ans.

Article 5 : La Municipalité est chargée de la mise en exécution de la présente décision.

**est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## 8. Autres informations de la Municipalité

Le syndic *M. Frédéric Rohner* répond au courrier reçu de M. Jean-Marc Layaz concernant les zones d'activités dans notre commune : il nous présente sur un plan de la commune les 3 zones d'activités répertoriées :

- 1) la plus ancienne, la zone du Bey ;
- 2) la zone de Chamard qui va se muer en zone mixte avec du logement ;
- 3) la zone du Crêt.

Par ailleurs, il y a des zones d'utilités publiques :

- Clos-Lucens, le cimetière, l'ancien réservoir, le pavillon scolaire avec le terrain adjacent et la grande salle avec le terrain adjacent.

*M. Rohner* nous précise encore que la Municipalité organise des séances d'information à l'attention des membres du Conseil communal avec des présentations concernant l'aménagement du territoire sur notre commune. Ces séances sont des bons moments pour poser toutes les questions voulues.

*M. Pierre-Alain Lunardi* nous donne quelques informations sur la nouvelle péréquation intercommunale dont le chantier a démarré ; le conseil d'Etat a déjà défini quatre grands objectifs à atteindre : 1° : être simple et transparente, 2° : traiter de manière équitable toutes les communes, 3° : être à la fois stable et facile à maîtriser, 4° : ni être manipulable, ni source de mauvaise incitation. Il nous donne ensuite plusieurs explications sur ce sujet.

## 9. Interventions individuelles et divers

*M. Marc-Olivier Burdet* félicite la Municipalité d'avoir publié dans le bulletin communal les chiffres sur les évaluations de circulation dans la commune ainsi que la vitesse des véhicules traversant celle-ci. Il trouve intéressant la démarche pédagogique de ces radars et souhaite qu'elle se prolonge. Il propose de continuer à publier ces chiffres chaque année afin de voir les tendances comportementables.

Une autre remarque de *M. Burdet* par rapport au bulletin communal : le sens de l'article parlant de la police des constructions et des autorisations municipales a été inversé.

*M. Jean-Marc Layaz* nous fait part d'une information qu'il a reçue par rapport à la renaturation de la Brinaz : les travaux se poursuivent cet hiver pour le déplacement des conduites d'eau et de gaz à proximité de la voie

CFF. Le chantier pourra reprendre et les travaux s'étendront entre le printemps 2019 et le printemps 2021.

*M. Layaz* revient sur le rapport des routes datant 2015 : un super dossier a été fait et il souhaiterait recevoir des informations régulières quant à la planification des travaux à effectuer.

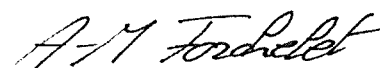
La parole n'étant plus utilisée, le Président clôt la séance à 20h50 en présentant ses meilleurs vœux et en invitant l'assemblée au traditionnel repas de fin d'année.

Le Président



*Jean-Marc Cochet*

La Secrétaire



*Anne-Marie Forchelet*